



OPÉRATION PARRAINAGE

Chers locataires,

Nous vous informons que pour tout candidat locataire que vous nous présenterez en vue d'une location dans la résidence, une réduction de loyer sera appliquée (sont exclus de l'opération les locations pour court séjour – de 9 mois).

Marche à suivre :

- Vous nous présentez un candidat locataire avant qu'il n'ait déposé un dossier en ligne.
- Nous validons avec lui son dossier de location.
- Dès la signature du contrat de location nous procédons à une réduction de 100€ sur votre loyer en qualité de parrain.

Pour votre filleul, une réduction de 100€ sur les frais de dossier sera pratiquée.

Cette offre n'est valable que dans la limite de 2 parrainages par année.

N'hésitez pas à nous contacter sur contact@action-expert-immo.fr.

À vous de jouer